

Pages de gauche

MENSUEL D'OPINIONS SOCIALISTES INDÉPENDANT

ÉDITORIAL

Laisser-mourir

Une des séductions du projet européen est la remise en question des frontières, un essai de dépassement du nationalisme, toujours si meurtrier. Il apparaît, à la lumière des tragédies quotidiennes en Méditerranée, que les frontières ont juste été déplacées, ainsi que les mort-e-s. À la place du laisser-faire, nous découvrons désormais le laisser-mourir de l'Union européenne (UE).

Ce laisser-mourir, politique volontaire de l'UE, consiste à dissuader les damné-e-s de la terre, communément des Noir-e-s et des Arabes, de venir trouver une relative paix sur le continent européen. Les chiffres du désespoir communiqués font froid dans le dos.

«Les îles d'or ensoleillées, les rivages sans nuages et le ciel enchanté» ont laissé leur place à la désolation et aux sombres chiffres. Depuis le 1^{er} janvier, environ 2'000 migrant-e-s seraient mort-e-s en mer Méditerranée (sur 40'000 arrivées par bateau selon le HCR). Entre octobre 2013 et octobre 2014, 150'000 personnes ont été secourues lors de l'opération *Mare Nostrum* (pour un total de 220'000 arrivées en 2014).

À défaut de réponse, la réplique européenne est symptomatique du gouffre qui sépare les peuples solidaires et les gouvernements. Au lieu de prendre acte de leur politique inhumaine, les dirigeant-e-s européen-ne-s souhaitent mettre en œuvre une opération militaire. Sous l'égide de l'ONU, Paris et Londres veulent intervenir militairement en Libye contre les passeurs (suivant les cas et les opérations, l'ONU n'a pas toujours été impliquée). Ni les moyens militaires, ni les budgets ne seraient mis à disposition des migrant-e-s, mais bien engagés contre celles et ceux, Erythréen-ne-s, Somalien-ne-s, Afghan-e-s, Syrien-ne-s, qui cherchent simplement un refuge.

Réd.



Gravure de Frans Masereel (extraite de la série *Debout les morts*, 1917)

Hôpitaux ravagés

Depuis la révision du financement hospitalier en 2007, les catastrophes succèdent aux catastrophes. L'introduction du poison de la concurrence dans un domaine qui devrait en être préservé a eu des conséquences désastreuses. Le maintien d'un réseau d'hôpitaux, et plus largement d'un système de santé public, est en danger. Il est en effet attaqué de toute part, particulièrement par le lobby des cliniques privées et par les adversaires d'une santé accessible à tou-te-s.

Lire en page 3

■ Grève

À Marsens, les employé-e-s des blanchisseries se battent contre de fortes baisses salariales.

Page 5

■ Votations

L'harmonisation des bourses: un premier pas vers des études accessibles pour tou-te-s.

Page 6

■ Israël

Face au risque d'autodestruction de la démocratie, il faut construire un Front du salut basé sur l'égalité.

Page 9

COMMÉMORATION

Mattmark, une catastrophe meurtrière et pourtant prévisible

Il était 17h15, ce 30 août 1965, lorsqu'un pan entier du glacier de l'Allalin, dans la haute vallée de la Saas, se détacha et s'abattit sur le chantier du barrage de Mattmark, ensevelissant 88 ouvriers dont 56 saisonniers italiens, tous des hommes.

Combien de fils et de filles, d'épouses, de mères et de pères pleurent-ils aujourd'hui encore un père, un mari ou un fils ensevelis sous trente mètres de rochers et de glace? Combien sont-ils à n'avoir jamais pu oublier ce jour funeste où l'être qui leur était le plus cher périt écrasé sous deux millions de mètres cubes de glace arrachés au glacier, bien trop pentu pour que des hommes de métier, bien peu soucieux de la sécurité et de la vie de leurs ouvriers, aient ignoré le danger et fait construire des baraquements de travailleurs juste au-dessous du glacier, juste sous la ligne de chute prévisible. Jamais on n'aurait construit un hôtel de luxe dans un tel lieu!

La justice ne reconnut aucune responsabilité de la part des dirigeant-e-s et des garant-e-s de la sécurité. Quant aux frais de justice, ils furent pour moitié à la charge des familles des victimes! Et pour ajouter à l'injustice faites aux travailleurs venus d'ailleurs, l'année 1965 vit le lancement de la première d'une longue série d'initiatives à caractère xénophobe.

L'être humain a trop souvent tendance à oublier les tribulations du passé. La réalité contemporaine montre bien combien les erreurs d'autrefois peuvent se reproduire. Un

drame prévisible, telle il y a cinquante ans la catastrophe de Mattmark, ne doit pas être oublié et ne devrait plus arriver aujourd'hui. Il doit être connu de chacun, tout particulièrement des plus jeunes, nos enfants et nos adolescent-e-s, les adultes et les citoyen-ne-s de demain.

Raymond Durous

On trouvera le calendrier complet des commémorations des 50 ans de la catastrophe de Mattmark sur le site suivant: www.mattmark.ch



IMPRESSUM

Abonnement annuel: Fr. 49.-
Abonnement de soutien: Fr. 130.-
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuse-s): Fr. 39.-

CCP 17-795703-3
www.pagesdegauche.ch
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:
Antoine Chollet (AC), Mathieu Gasparini (MG), Émilie Martini (EM), Stéphanie Pache (SP), Myriam Scherly (MS), Sébastien Schnyder (SS), Gabriel Sidler (GS), Arnaud Thiéry (AT)

Comité:
Cora Antonioli, Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Raymond Durous, Dan Gallin, Anne Hohenweg, Line Rouyet, Alberto Velasco, Pierre Zwahlen

Maquette:
Marc Dubois, Lausanne

Secrétariat de rédaction et mise en page:
Gabriel Sidler

Webmaster:
Mathieu Gasparini

Illustrations:
Christian Vulllioud (Cévu)

Relecture:
Cora Antonioli et Yvan Thiéry

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

*Famille Blocher:
Embryons génétiquement modifiés, des mutations non prévues*

SANTÉ

La loi du marché à l'hôpital

Le 21 décembre 2007, les Chambres fédérales adoptaient la révision de la LAMal relative au financement hospitalier. Elle impliquait deux modifications majeures pour le système hospitalier suisse. À partir de 2011, les traitements (stationnaires) dans les hôpitaux sont rémunérés en fonction de diagnostics selon un système uniformisé au niveau suisse (SwissDRG). Jusque-là, le mode de rémunération variait d'un canton à l'autre: forfaits journaliers ou par division (indépendants du diagnostic) ou forfaits basés sur les diagnostics. Selon les partisans de la révision de 2007, le système non uniformisé rendait impossibles les comparaisons entre établissements. Par ailleurs, le principe de la tarification forfaitaire a introduit un autre modèle économique, qui finance des prestations mais ne couvre plus des coûts.

Deuxième volet: le libre-choix de l'hôpital. En cas de traitement hospitalier, l'assuré a le libre choix entre les hôpitaux aptes à traiter sa maladie et figurant sur la liste de son canton de résidence ou celle du canton où se situe l'hôpital. Les établissements privés, à but lucratif, ont pu s'engouffrer avec bonheur dans ce nouveau système. Leurs offensives pour figurer sur les listes hospitalières, couronnées çà et là de succès, ont ouvert un accès direct aux financements publics. «Grâce» à la révision de 2007, l'hôpital public doit au surplus partager le financement public avec des «concurrents» qui n'ont pas les mêmes obligations, ni en matière de conditions de travail ni en matière de prise en charge de tous les patient-e-s.

IDÉOLOGIE DU MARCHÉ

L'introduction, à l'échelle nationale, des forfaits liés aux prestations reposant sur des structures uniformes, devait, selon les partisan-e-s de cette révision, favoriser la transparence. Le-la client-e (le-la

patient-e) pourrait désormais choisir, librement et de manière transparente, la marchandise au meilleur rapport qualité/prix... C'est l'idéologie du marché.

En fait, ce qui va se passer assez rapidement, c'est que la transparence tant exaltée va surtout s'attacher à traquer les coûts de fonctionnement. Les assureurs peuvent désormais imposer des baisses de tarifs en s'appuyant sur l'argument des coûts plus bas ailleurs (sans tenir évidemment compte des spécificités régionales). Conséquence: la pression économique à laquelle les hôpitaux publics sont soumis n'a cessé d'augmenter. Dans un rapport datant de 2010, le Conseil fédéral incitait les cantons à: «préparer leurs établissements hospitaliers à évoluer dans un système soumis aux règles de la concurrence, avec l'espoir d'éliminer les autres hôpitaux du marché, et en particulier les hôpitaux des cantons voisins». On est assez loin d'objectifs de politique sanitaire.

La vague des réorganisations qui déferle sur le système hospitalier suisse n'est certes pas due uniquement à cette modification légale. Les politiques publiques visant à réduire les prestations du service public ont débuté bien avant. Néanmoins, l'offensive pour démanteler l'hôpital public s'est accélérée.

DÉSASTRE NEUCHÂTELOIS

L'exemple neuchâtelois est malheureusement emblématique: on assiste, perplexes, au saccage d'un hôpital public qui, de réorganisation en réorga-

nisation, met en concurrence ses propres sites, se focalise essentiellement sur les coûts, fait fuir le personnel médical et soignant et enfin réduit rapidement et de manière drastique le service public. Dans le haut du canton, il y a eu la fermeture de la maternité, puis, depuis avril, des blocs opératoires le week-end et, à terme, des soins intensifs. Ce n'est pas fini. La direction de l'hôpital a transmis il y a peu au Conseil d'État une demande pour concentrer les quatre Centres de traitement et de réadaptation (CTR) en un site unique, ce qui suppose trois nouvelles fermetures.

Fin mars, le personnel hospitalier neuchâtelois et quelques courageux médecins l'ont dit, la sécurité sanitaire de la population est désormais en cause pour une partie de la population. Et pendant ce temps, le groupe privé GSMN (Genolier) vient d'annoncer qu'il rachetait la clinique Montbrillant à La Chaux-de-Fonds, après avoir repris la Providence en ville de Neuchâtel. L'hôpital public se rétrécit à vue d'œil, tandis que le marché de la santé s'accroît pour les groupes privés. Il est évident que le secteur de la santé est déjà largement privatisé en Suisse, seuls les hôpitaux publics résistaient encore par endroits. Or, pour les investisseurs, ce sont des sommes considérables qui échappent à la loi du profit.

*Beatriz Rosende
Secrétaire centrale, SSP*

Nous reviendrons sur cette question dans notre dossier d'été.



MÉDIAS

Vive la radio publique

Du 19 mars au 15 avril, Radio France a connu une mobilisation historique. La durée inédite depuis 1968 de cette grève (28 jours) a montré l'étendue des tensions et la force des revendications. En Suisse romande, alors que Tamedia venait d'annoncer des restructurations, il n'y a eu étrangement que peu d'écho donné à cette grève.

Ainsi cinq syndicats du groupe public ont déposé des préavis de grève illimitée: la Confédération française démocratique du travail, la Confédération générale du

travail, le Syndicat national Force ouvrière de la radio et de la télévision, l'Union syndicale Solidaires, l'Union nationale des syndicats autonomes. À l'origine de l'appel à la grève, il y avait cette revendication principale: «face au désengagement de l'État, à l'étranglement budgétaire actuel, aux projets de restructurations de la direction de Radio France, qui portent atteinte aux emplois, aux métiers, aux contenus, à l'organisation du travail, les salarié-e-s manifestent leur refus de la démolition pro-

grammée de Radio France et de ses missions de service public».

CONTRE LA LOGIQUE MARCHANDE

Le Syndicat national des journalistes n'a lui rejoint timidement le mouvement que le 3 avril indiquant «qu'un plan de départs ne fait pas un projet». Car la direction de Radio France, dont la rénovation de la Maison de la radio coûte plus de 350 millions d'euros, veut économiser via la réduction de la masse salariale plus de 50 millions d'euros d'ici 2019.

Au-delà des chiffres, l'enjeu de la mobilisation des salarié-e-s (il y avait une moyenne de 500 participant-e-s lors des assemblées générales quotidiennes sur environ 4'600 postes à Radio France) était la défense du service public pour l'information et la culture. Cette défense est importante pour la définition d'un projet de société qui échapperait à la logique marchande. À ce titre, le gouvernement Hollande, par sa crasse inaction, par son refus de négocier directement avec les grévistes, a une fois de plus démontré qu'une partie de son projet politique comprenait l'affaiblissement du service public, et cela sur tous les fronts.

Mathieu Gasparini



La Maison de la radio à Paris

MÉDIAS

Billag sur tous les réseaux

Le débat sur la redevance revient de manière récurrente en Suisse. Un changement de sa perception sera à l'ordre du jour des votations du 16 juin prochain, via la révision partielle de la loi sur la radio et la télévision.

Ainsi tous les ménages devront payer la redevance (même ceux sans postes de télévision et/ou de radio), ainsi que toutes les entreprises. Les personnes en EMS et les personnes percevant des prestations complémentaires AVS

ou AI resteront exemptées. Les partis qui soutiennent la révision (tous, sauf le PLR et l'UDC) considèrent qu'il y aura plus d'équité (moins de fraudeuses-eurs), moins de bureaucratie (simplification du système), et qu'au final la redevance coûtera moins cher et permettra d'assurer la production de programmes radio/TV en français, italien et romanche.

La façon dont cette révision a été menée esquive les vrais débats autour de la redevance.

Ainsi, la perception sera toujours confiée à un organisme privé (Billag, certainement). Nous aurions préféré que la perception de la redevance par un organisme privé soit discutée (si c'est plus simple, un organisme public pourrait s'en occuper). En outre, il aurait été intéressant aussi de mieux débattre sur le rôle et le sens d'une radio et d'une télévision publiques.

Mathieu Gasparini

GRÈVE

Le sale boulot des Blanchisseries

Le 25 février 2015, le Conseil d'État fribourgeois annonçait que les activités de la Buanderie de Marsens seraient reprises au 1^{er} octobre par Les Blanchisseries Générales (LBG), dont l'État de Vaud est l'actionnaire principal. Il invoque la pérennisation du site et la préservation des emplois. Dans ce cadre, LBG a décidé de reprendre les contrats de travail de durée indéterminée des actuel-le-s employé-e-s avec une garantie des taux d'emploi, mais aucune garantie concernant les salaires et les conditions sociales en renvoyant à la convention collective romande du nettoyage industriel des textiles (CCT ARENIT). Cette CCT est de force obligatoire sur le canton de Fribourg et prévoit des conditions de travail nettement moins favorables que la Loi fribourgeoise sur le person-

nel qui s'applique pour l'instant au salarié-e-s concerné-e-s.

DE FORTES PERTES SALARIALES

Dès cette annonce, le personnel, soutenu par le Syndicat des services publics (SSP), a contesté les conséquences graves sur ses conditions de travail et de salaires. En effet, les pertes salariales s'annoncent fortes: selon la CCT ARENIT, le salaire minimum pour un-e employé-e semi-qualifié-e est de 3460 francs par mois. De plus, sur les vacances (4 semaines), les heures de travail hebdomadaires (42,5 heures), la retraite (perte du pont AVS) et les conditions de licenciement (pas de protection), le personnel connaîtra des conditions nettement inférieures. Avec le

soutien du SSP, une majorité des salariées a demandé son transfert au Réseau fribourgeois de santé mentale, gestionnaire de la Buanderie, ou à l'État de Fribourg, comme la loi le prévoit. Devant le refus d'entrer en négociations du Conseil d'État fribourgeois, le personnel s'est mis en grève le vendredi 6 mars, grève qui s'est poursuivie une semaine.

À la suite de ce mouvement, le Conseil d'État fribourgeois a accepté d'entrer en matière sur un reclassement à l'État de Fribourg et sur une garantie du salaire pour le personnel qui accepterait le transfert. Les négociations ne sont pas terminées à ce jour.

Julien Eggenberger



Photo: Julien Eggenberger

SUISSE

Pauvres riches

Les personnes susceptibles d'hériter plus de deux millions de francs crient famine: une bande de bolchéviques sanguinaires veut leur ôter le pain de la bouche et, crime suprême selon eux, «taxer une troisième fois» le même argent (après l'impôt sur le revenu et la fortune). Passons sur la représentation un peu approximative du système économique qu'un tel argument suppose, l'important est de rappeler que non seulement l'impôt successoral sur lequel nous devons nous prononcer le 14 juin est faible (20%), mais que c'est le principe même de la succession qui est totalement inique, car elle

consolide les inégalités de patrimoine et de revenu.

Le mouvement de concentration des richesses passe nécessairement par la succession, car il faut plus d'une génération pour créer les niveaux inquiétants d'inégalités que connaissent aujourd'hui les pays riches tels qu'ils ont été relevés, entre autre, par Thomas Piketty. L'initiative du 14 juin – lancée par une vaste coalition politique allant de la gauche aux évangéliques – constitue donc un premier pas nécessaire dans le sens d'une réduction des inégalités.

Antoine Chollet

LE POING Notre poing du mois va au syndicat **Unia**, qui vante les mérites de Domino's Pizza sous prétexte d'un accord facilitant l'accès des syndicalistes à ses succursales. Il offre ainsi une publicité à bon compte au management faussement participatif de la chaîne, et feint de croire que cette mesure constitue «un pas clair [...] vers plus de démocratie sur le lieu de travail». Non sans admettre benoîtement qu'«en contrepartie, le syndicat s'engage à ne pas gêner plus qu'il ne le faut la marche des affaires»...



LA ROSE Cela demande un certain courage d'être socialiste dans les Rhodes-Intérieures d'Appenzell, qui mérite bien une rose. **Martin Pfister**, président de la section cantonale, a ainsi proposé à la Landsgemeinde du 26 avril dernier une initiative visant à permettre l'accès au logement pour tou-te-s, notamment par la création d'une coopérative d'habitation cantonale. Le vote fut sans appel, et les rares mains levées en faveur de la proposition socialiste n'ont guère fait le poids face à une majorité écrasante.



14 JUIN

Des sous pour les étudiant·e·s

Il est notoire que, en comparaison internationale, les universités suisses sont peu ouvertes, réservées qu'elles sont encore à une petite partie de la population. Malgré l'augmentation importante du nombre d'étudiant·e·s depuis les années 1990, l'élitisme des études uni-

versitaires demeure. Celui-ci a des causes multiples, mais il en est une qu'il devrait être aisé de mitiger: le coût des études et l'obstacle financier qu'il représente pour beaucoup. En effet, si les taxes d'études ont fort heureusement été maintenues à un niveau relativement bas dans les universités publiques en Suisse, la poursuite d'études universitaires entraîne une quantité d'autres frais, sans même compter – et c'est pourtant le point principal – la perte de gain qui lui est nécessairement liée.

Il existe plusieurs réponses à cette situation. La meilleure serait l'établissement d'un salaire étudiant, tel qu'il existe dans certaines grandes écoles françaises, mais on comprendra que, dans les circonstances politiques actuelles, cette revendication sert au mieux d'horizon. L'option choisie par l'Union des étudiant·e·s suisses (UNES) il y

a quelques années, au moment où elle a lancé l'initiative sur laquelle les citoyen·ne·s suisses sont appelés à voter le 14 juin, passe par l'harmonisation de la politique de l'aide à la formation au niveau fédéral.

Précisons en outre que l'aide à la formation ne se limite pas aux seul·e·s étudiant·e·s universitaires, mais concerne l'ensemble de la formation tertiaire, qui comprend donc également les HES et les formations professionnelles supérieures.

DE FORTES DISPARITÉS

Les disparités sont en effet choquantes entre les cantons. L'UNES donne par exemple les chiffres suivants: la proportion de la population au bénéfice d'une bourse passe de 0,3% à Zurich à 1% à Neuchâtel, soit plus du triple, le montant moyen dans le premier canton étant de 3800 frs par semestre tandis qu'il correspond à 1200 frs dans le second. Autre exemple, le canton du Jura consacre 87 frs par habitant·e aux bourses d'études, alors que ce montant ne se monte qu'à 17 frs à Schaffhouse.

Il faut déjà relever un premier succès pour l'UNES: celui d'être parvenue à mener l'ensemble du processus de lancement d'une initiative fédérale de la phase de rédaction à la campagne proprement dite, en passant par la récolte des signatures et l'examen au parlement. Pour une association étudiante, dont les membres changent fréquemment et dans laquelle on ne retrouve sans doute plus une seule des personnes qui ont lancé ce projet en 2010, c'est en soi une prouesse très réjouissante.

Antoine Chollet

On trouvera davantage d'informations sur le site de la campagne: www.bourses-etudes.ch



UNIVERSITÉS

États généraux de la recherche, Acte II

Le 24 avril, quelques dizaines de chercheuses·eurs se sont rassemblés pour la seconde fois autour des problèmes rencontrés par le monde de la recherche. La précarité d'un nombre important de postes, la course à une absurde «productivité» académique, le poids des hiérarchies, la dévalorisation de l'enseignement affectent les chercheuses·eurs, en Suisse et ailleurs. Ces évolutions sont inquiétantes.

Cette seconde rencontre a permis de dégager une liste de revendications, certaines très concrètes comme l'allongement des durées de thèse ou la création de postes à durée indéterminée, d'autres plus générales portant sur le financement public ou la simplifica-

tion des hiérarchies dans les universités. Afin de rassembler les personnes concernées par ces problèmes, une pétition sera bientôt lancée autour de ces revendications.

Celles-ci seront ensuite portées dans les différentes instances académiques et politiques, afin de faire comprendre qu'à défaut de changements très substantiels dans le fonctionnement de la recherche, cette dernière court le risque de disparaître purement et simplement, pour être remplacée par un mélange d'entre-glose scolastique et d'ingénierie appliquée.

Antoine Chollet

Pour aller plus loin: www.unil.ch/acidul

ASILE

Victoire de la mobilisation

Mis sous pression populaire, associative et politique, Pierre Maudet a été contraint de reprendre le chemin du droit. Ayop Aziz ne sera pas expulsé par le Canton de Genève. Pour rappel, il a dû s'opposer jeudi 26 mars à être embarqué *manu militari* dans un avion. S'il n'avait pas physiquement défendu ses droits, il serait aujourd'hui au large et plus personne ou presque n'en parlerait.

Maudet a cherché à éliminer un témoin gênant de l'incendie du foyer pour demandeuses-eurs d'asile des Tattes en novembre 2014. Il doit nous expliquer aujourd'hui comment il pouvait déporter un être humain le 26 mars et affirmer ensuite avoir «décidé de surseoir à la décision de renvoi, sur la base des éléments du dossier, notamment de sa situation médicale et de son évolution durant le week-end».

PAS UNE DEMANDE DE GRÂCE

Il faut se réjouir de cette victoire des droits humains sur une tentative d'abus d'autorité de la part du magistrat de police, mais faudra-t-il à chaque fois que les associations et toutes les sensibilités politiques de gauche se mobilisent pour faire appliquer un droit qu'un magistrat cherche à court-circuiter?

Exiger de ne pas renvoyer Ayop n'était pas une demande

de grâce ni un appel à faveur mais au respect du droit. C'est aujourd'hui une victoire que Maudet revienne au droit, mais on reste inquiet sur le fait que sans une extraordinaire mobilisation et débauche d'énergie, il se serait tout simplement assis dessus.

IL Y A QUELQUE CHOSE DE POURRI DANS LA GESTION DE L'ASILE

Il y a quelque chose de pourri dans la gestion de l'asile par le Canton. La tentative de se débarrasser du témoin Ayop est inquiétante. Il serait faux d'écrire que Monsieur Maudet a écouté la mobilisation des organisations citoyennes. Il est plus juste d'affirmer qu'il a cédé devant elles quand la mobilisation politique, citoyenne, associative est devenue si forte qu'il devenait dangereux pour lui de s'acharner.

Mais pour un Ayop sauvé du renvoi par les cheveux, combien de migrant-e-s délogé-e-s avec des dossiers mal ficelés et le tampon aléatoire de Monsieur Maudet?

LA MOBILISATION CONTINUE

Bravo aux associations d'avoir rassemblé largement, à tous ceux et toutes celles qui ont lutté pour ramener Maudet à la raison.

C'est une victoire de la mobilisation de celles et ceux qui

mettent l'humain et le respect du droit avant la lâcheté et la soumission administrative. C'est donc une petite mais très forte et importante victoire d'étape pour le droit et la République.

Maintenant, de nombreuses questions se posent sur la manière dont les Conseillers d'État Maudet et Poggia s'occupent de l'asile, de la police et des renvois. Ce qui s'est passé autour d'Ayop nous invite toutes et tous à redoubler notre engagement et notre attention pour dénoncer les abus de droit du Canton et les dérives autoritaires que s'autorisent des magistrat-e-s.

Sylvain Thévoz

Maudet et l'abus de droit

Extrait du communiqué de presse de la Ligue suisse des droits de l'Homme (LSDH) du 31 mars:

«La LSDH, s'oppose fermement au renvoi de M. Ayop Aziz. En tant que victime, celui-ci s'est porté partie civile dans le procès visant à établir les responsabilités en cause dans l'incendie du foyer des Tattes. Son droit à participer au procès doit être respecté et des garanties quant au suivi de son traitement médical doivent être apportées.

Ayop Aziz est un jeune tchadien de 19 ans arrivé en Suisse à l'été 2014. Il vit au foyer des Tattes, à Vernier, où un terrible incendie s'est déclaré dans la nuit du 16 au 17 novembre. M. Aziz a quant à lui été grièvement blessé après s'être défenestré du 3^e étage pour échapper aux flammes. Une procédure pénale est actuellement en cours pour déterminer les responsabilités dans cette catastrophe. M. Ayop Aziz a eu le courage de se constituer partie plaignante mais les autorités maintiennent la décision de le renvoyer en Espagne, en dépit de son droit à participer à ce procès. [...]

En outre, la LSDH dénonce fermement les conditions dans lesquelles les autorités genevoises ont tenté de renvoyer M. Aziz. En effet, c'est le jour même où ce dernier devait être entendu par le Ministère public que les forces de l'ordre l'ont interpellé, à un moment où son avocat, qui participait à l'audience, ne pouvait pas être présent. Il est difficile d'imaginer qu'il ne s'agisse là que d'un malheureux concours de circonstances, ni même d'une maladresse. Cette manœuvre a non seulement rendu la présence de Monsieur Aziz à l'audience impossible, mais elle a surtout empêché ce dernier de bénéficier du soutien rapide de son avocat lors de son arrestation. Cette manière de procéder est indigne d'un État de droit et inacceptable.»



FORUM SOCIAL À TUNIS

Relier les luttes sociales

Fin mars, le Forum social mondial (FSM) se réunissait pour la deuxième fois à Tunis. Échanges, débats, animations, rencontres de toutes sortes: des dizaines de milliers de femmes et d'hommes ont fréquenté plus de mille ateliers ou conférences du campus El Manar. Venues de 120 pays, 5'000 associations se sont inscrites, dont un cinquième du pays hôte. Cette année, les délégations les plus importantes venaient surtout du Maghreb et d'Europe.

Six jours après l'attentat du musée du Bardo, la marche d'ouverture est devenue une démonstration de solidarité forte

avec les victimes du fanatisme et des violences. Habitant-e-s de Tunis et altermondialistes se sont joints sous la pluie, pour refuser toutes les barbaries.

Depuis 2001 à Porto Alegre, le FSM a déroulé ses sessions au Brésil, en Inde, au Kenya ou au Sénégal avec un grand succès d'affluence. Beaucoup critiquent cette foire planétaire aux idées et aux revendications hétéroclites en prétendant que le Forum social est bien incapable de fédérer les mouvements qui s'y retrouvent. Les «assemblées de convergence» qui terminent la rencontre mondiale débouchent souvent sur un fatras déclaratif, dont l'impact reste modeste sur les réalités des pays concernés.

ŒCUMÉNISME ET PLURALITÉ

Et pourtant: le FSM relie les luttes du monde dans un espace unique, depuis plus de 14 ans. Objectifs universels de développement durable après 2015, justice fiscale, exigences économiques ou culturelles nourrissent les ateliers, croisent les

pratiques, rallient des visages, des énergies de continents différents. Internet et les réseaux sociaux consolideront ensuite les relations naissantes entre spécialistes ou militant-e-s. Ils amplifieront surtout au Sud les mouvements de la société civile. Le Forum social est un lieu de ressourcement, d'une conscience *vécue* de nos forces par-dessus les océans. Le FSM serait devenu chapelle ou groupuscule en revanche, s'il avait tenté de prendre la tête d'un courant, s'il s'était laissé porter par une idéologie seule. Il a su préserver son œcuménisme et sa pluralité d'idées, sa volonté d'ouvrir tous les débats en transparence.

La prochaine édition devrait se tenir à Montréal en été 2016. Faut-il y voir une tentative de séduire les Nord-Américain-e-s? On peut craindre déjà que les gens du Sud, faute de moyens et de visas, y viendront bien moins nombreux. C'est pourtant cette participation-ci, puissante, qui fait toute la différence du FSM.

Pierre Zwahlen



Photo: Pierre Zwahlen

TUNISIE

Jeune démocratie dans l'état

Forte d'une soixantaine d'élu-e-s, de syndicalistes, de journalistes et de représentant-e-s d'ONG, la délégation suisse au Forum social mondial s'est plongée dans l'actualité de la société tunisienne, comme elle l'avait fait déjà en mars 2013 en avant-programme.

Organisateurs de la délégation, E-changer et AllianceSud ont favorisé des rencontres passionnantes via un intermédiaire local très impliqué. Professeur-e-s, diplômé-e-s au chômage, journalistes, militant-e-s, ainsi que la seule candidate féminine à l'élection présidentielle de fin 2014: les personnes entrevues ont permis d'appréhender les défis de la seule démocratie rescapée du «Printemps arabe» de 2011.

Il y a deux ans dominaient bruyamment les confrontations entre laïques et Ennahda, le

parti musulman qui avait remporté l'élection de l'assemblée constituante. L'apprentissage démocratique passait alors aussi par l'affirmation identitaire de très nombreux groupements, à la recherche d'adhérent-e-s et d'électorat.

Il est d'autant plus frappant aujourd'hui d'observer la prudence d'expression à l'égard du président Essebsi et de son parti Nidaa Tounes, qui ratisse très large et domine le nouveau parlement. Début 2015, il a fallu de nombreuses semaines pour désigner le gouvernement, qui peine à prendre les affaires en mains. Secteur économique vital, le tourisme pourrait être ralenti par la menace djihadiste. Le chômage croît et frappe durement aussi les diplômé-e-s des universités. Pays d'émigration jusqu'ici, la Tunisie accueille désormais éga-

lement plus de deux millions de réfugié-e-s, venus de Libye pour la plupart.

La mobilisation des femmes tunisiennes a souvent été décisive pour préserver leurs droits, acquis déjà dans les années qui ont suivi la décolonisation. L'endettement du pays est toutefois – scénario connu – l'occasion pour l'Union européenne et les institutions financières internationales de poser leurs conditions cruelles. L'état se resserre sur une population, qui peut être fière de son système éducatif, par exemple, mais voit s'affaiblir ses services publics, faute de moyens.

La Tunisie a besoin de notre soutien, pas de programmes d'ajustements structurels qui étouffent les peuples qui s'émancipent.

Pierre Zwahlen

ISRAËL

Le Front du salut israélien

Les élections 2015 ont été un pas de géant vers l'auto-destruction d'Israël. La majorité décisionnelle a voté en faveur d'un État d'apartheid entre la Méditerranée et le Jourdain, dans lequel la démocratie disparaîtra lentement. Le pays se trouve en danger existentiel, non pas un danger venant de l'extérieur, mais de l'intérieur.

Il faut reconnaître toute l'étendue du désastre et en assumer toute la responsabilité. La lutte entre Isaac Herzog (Parti travailliste) et Benjamin Nétanyahou (Likoud) était un match de boxe entre un poids léger et un poids lourd. L'idée d'un gouvernement d'union nationale est à rejeter et à condamner tout net. Dans un tel gouvernement, le parti travailliste jouerait de nouveau le rôle méprisable d'une feuille de vigne pour la politique d'occupation et d'oppression.

DIVISIONS SOCIALES

Les élections ont impitoyablement mis en évidence les profonds abîmes entre les différents secteurs de la société israélienne: orientaux, ashkénazes, Arabes, «Russes», orthodoxes, religieux et d'autres encore.

L'État d'Israël appartient à tou-te-s ses citoyen-ne-s. Aucun secteur n'a la propriété exclusive de l'État. Le fossé énorme et croissant entre les très riches et les très pauvres, dans une large mesure parallèle au fossé entre les communautés ethniques, est une catastrophe pour nous tou-te-s.

Le salut de l'État doit se fonder sur un retour à l'égalité comme valeur de base. Une réalité dans laquelle des centaines de milliers d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté est intolérable. Le revenu des 0,01%, qui atteint les sommets, doit être ramené à un niveau raisonnable. Le revenu des 10% les plus bas doit être remonté à un niveau humain.

La séparation presque totale entre les composantes juive et arabe de la société

israélienne est désastreuse pour les deux et pour l'État. Le Front du salut doit se fonder sur les deux peuples. L'abîme entre eux doit être supprimé, pour leur bien à tous les deux.

Il faut que prenne naissance une alliance sincère entre les forces démocratiques des deux côtés, qui ne s'exprime pas seulement en paroles mais dans une coopération quotidienne réelle dans tous les domaines.

Cette coopération doit trouver à s'exprimer dans le cadre de partenariats politiques, de combats communs et de réunions communes régulières dans tous les domaines, fondée sur le respect du caractère unique de chaque partenaire. Seul un combat commun permanent peut sauver la démocratie israélienne et l'État lui-même.

DEUX PEUPLES, DEUX ÉTATS

Le conflit historique entre le mouvement sioniste et le mouvement national arabe palestinien menace aujourd'hui les deux peuples. Le pays entre la Méditerranée et le Jourdain est la patrie des deux peuples. Aucune guerre, aucune oppression, aucun soulèvement ne changera cette réalité de base.

Si ce conflit se poursuit sans fin, il va mettre en danger l'existence des deux peuples. La seule et unique solution était et demeure leur coexistence dans deux États souverains: un État de Palestine libre et indépendant aux côtés de l'État d'Israël. La solution à deux États n'est pas une formule de séparation ou de divorce. Au contraire, c'est une formule de coexistence étroite.

L'État de Palestine conservera ses liens avec le monde arabe. L'État d'Israël conservera ses liens avec le peuple juif dans le monde. Chacun des deux pays sera seul responsable de sa politique d'immigration.

Le caractère juif de l'État d'Israël trouve à s'exprimer dans sa culture et ses liens

avec les Juifs du monde entier. Il ne doit pas s'exprimer dans son régime intérieur. Tou-te-s les citoyen-ne-s et tous les secteurs de la population doivent y vivre à égalité.

Les pressions internationales ne suffiront pas à sauver Israël de lui-même. Les forces de salut doivent venir de l'intérieur. Des pressions du monde entier sur Israël peuvent et doivent aider les forces démocratiques d'Israël, mais elles ne peuvent pas prendre leur place.

UNE NOUVELLE FORCE?

Il y a un besoin d'unité politique, d'un front de salut rassembleur de toutes les forces de paix, de démocratie et de justice sociale. Si le parti travailliste est capable de se réinventer de la base au sommet, il peut constituer le socle de ce camp. À défaut, il faut former un parti politique entièrement nouveau pour constituer le cœur du Front du salut.

Au sein de ce front, différentes forces idéologiques doivent trouver leur place pour s'engager dans un débat interne fructueux et mener en même temps un combat politique uni pour le salut de l'État. La protection du système judiciaire, et par-dessus tout de la Cour Suprême, est un devoir absolu.

Les diverses associations en faveur de la paix, des droits humains et de la justice sociale, menant chacune son louable combat de façon indépendante dans son domaine d'élection, doivent entrer dans l'arène politique pour y jouer ensemble un rôle central dans le Front unifié du salut.

Uri Avnery

Gush Shalom

(texte du 29 mars 2015,

traduit par Sylvia de Wangen)

On trouvera la version originale de ce texte, en anglais, sur le site: zope.gush-shalom.org

LIVRES

Ne me libère pas, je m'en charge

Par ces temps de réactivation de l'idéal abolitionniste, en particulier par l'État français, il est bon de lire une mise au point des enjeux sur le travail du sexe de la part d'un militant concerné. Il s'agit quasiment d'une démarche inédite en français. Les écrits de travailleuses-eurs du sexe sont en effet rares, d'autant plus ceux de personnes engagées dans une lutte politique pour leurs droits, hormis les textes de Grisélidis Réal, militante et co-fondatrice de l'association Aspasia. Militant du Syndicat du travail sexuel (STRASS), se qualifiant de «pédé» et de «drogué», Thierry Schaffauser présente ainsi avec une argumentation claire et efficace les enjeux du mouvement des travailleuses-eurs du sexe.

Le livre se découpe en trois parties qui présentent, pour la première, le statut d'opprimé-e-s des travailleuses-eurs du sexe,

alors que les deux suivantes démontrent l'inscription du mouvement dans les luttes féministes et syndicales. En particulier, Schaffauser montre comment l'usage du terme de travail permet de se concentrer sur la réalité des conditions de pratique du travail du sexe et de sortir de la qualification morale ou paternaliste des personnes le pratiquant, c'est-à-dire, comme il l'écrit: «quelle que soit la façon dont on vit la prostitution, qu'elle soit une bonne ou une mauvaise expérience, il s'agit à présent de la revendiquer comme un travail, et donc de rejeter à la fois le statut de coupable et de victime.»

LA PROSTITUTION COMME TRAVAIL

Les luttes des puttes constitue une belle remise à plat, qui plus est incarnée, des questions posées par une lutte pour l'émancipation des opprimé-e-s. Sont notamment dénoncées toutes les stratégies paternalistes

fondées sur l'idée que les personnes concernées ne savent pas ce qui est bon pour elles, et qui légitiment ainsi la restriction de leurs droits et de leurs libertés, que ce soit les stratégies sécuritaires et racistes de l'État, ou celles de féministes qui croient participer à la libération des femmes en niant leur capacité de décider pour elles-mêmes. Et enfin, en recadrant la question sous l'angle du travail, l'auteur militant nous rappelle le potentiel émancipatoire des luttes ouvrières et de la visibilité de l'exploitation capitaliste.

Stéphanie Pache

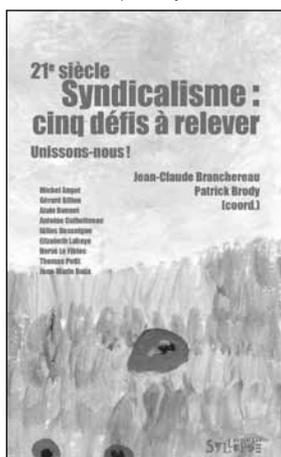
À lire: *Thierry Schaffauser, Les luttes des puttes, Paris, La Fabrique, 2014.*



LIVRES

Cinq défis à relever

À lire: *Jean-Claude Branchereau, Patrick Brody (coord), Syndicalisme: cinq défis à relever, Syllepse, Paris, 2014.*



C'est à un exercice utile que se sont livrés les auteur-e-s de ce petit livre. Cet ouvrage collectif, écrit par des syndicalistes français-e-s (on regrettera la présence de seulement une femme) de syndicats (FSU, CGT, CFDT, CFTC, UNSA) et de secteurs différents, est composé en deux parties. La première, écrite collectivement, présente cinq défis auxquels les organisations syndicales sont confrontées. La deuxième consiste en de courtes contributions individuelles sur des thèmes particuliers (le piège de la compétitivité, la lutte contre l'extrême droite, syndicalisme et réseaux sociaux, la démocratie syndicale, etc.).

La partie la plus stimulante est incontestablement la première. L'idée commune des auteur-e-s est que le syndicalisme apparaît de moins en moins crédible «comme force de rassemblement du monde du travail pour faire respecter ses droits individuels et collectifs et engranger des avancées en termes de progrès social, économique et démocratique». Le point de départ du livre est que l'appareil syndical est en décalage avec celles et ceux qu'il représente.

D'où la nécessité de construire des propositions et de repenser les cadres d'action. Ainsi les revendications doivent être exprimées sur la base d'un rapport de force préalable, construit avec les salarié-e-s. En outre, les divi-

sions syndicales ne sont pas toujours pertinentes à l'échelle des salarié-e-s. L'unité est nécessaire, tout en respectant les diversités. Ces diversités doivent s'inscrire dans un mouvement syndical qui soit plus que jamais un contre-pouvoir. Cela n'est imaginable que si les syndiqué-e-s décident dans le syndicat. De pair avec la démocratie, les syndicats doivent affirmer leur indépendance des forces politiques tout en maintenant un dialogue. Le syndicalisme est légitime pour construire des analyses de la société. Enfin, la dimension européenne (à défaut de la dimension internationale) doit être mieux appréhendée.

Mathieu Gasparini

LIVRES

(Re)découvrir Panaït Istrati

Qui se souvient encore de Panaït Istrati (1884-1935)? À l'heure de célébrer les 80 ans de son décès, la réédition de quelques ouvrages nous offre l'occasion de revenir sur le parcours de ce fascinant vagabond roumain devenu écrivain de langue française. Les éditions de L'échappée viennent en effet de rééditer *Panaït Istrati, un chardon déraciné*, biographie écrite en 1970 par Monique Jutrin. On y découvre le portrait d'un homme à la vie tumultueuse et résolument libre: né des amours d'un contrebandier grec et d'une blanchisseuse roumaine, passé par tous les métiers au gré de ses vagabondages en Europe et en Orient, il démarre sa carrière d'écrivain en trombe, à plus de 35 ans et dans une langue qu'il vient à peine d'apprendre! Ce livre a en son temps contribué à la redécouverte d'Istrati, dont l'œuvre avait sombré dans l'oubli réservé aux vaincus de l'histoire: pour avoir osé se révolter aussi bien contre l'imposture stalinienne que contre la société bourgeoise, Istrati avait presque complètement disparu des librairies, victime d'une véritable conspiration du silence.

Dans *Présentation des haïdoucs*, également réédité chez L'échappée, la plume de conteur de Panaït Istrati fait resurgir de vieux récits de brigands roumains, de ceux qu'Hobsbawm aurait qualifié de «bandits sociaux», entre mythologie, histoire sociale et fable sur la condition humaine. Car le haïdouc, c'est le révolté, «c'est l'homme qui ne supporte ni l'oppression ni les domestiques, vit dans la forêt, tue les *gospodars* [seigneurs terriens] cruels et protège le pauvre»; c'est aussi celui qui sait apprécier vraiment les airs de flûte, contrairement à la plupart: «Le monde aime la flûte comme il aime le chien, pour le mettre en laisse, comme il aime le rossignol, pour le mettre en cage, la fleur, pour l'arracher de là où Dieu l'a fait croître, et la liberté pour la tourner en esclavage. Si tout le monde aimait la flûte comme moi, il n'y aurait plus ni haïdoucs, ni *potéraches*

[mercenaires], ni *gospodars*, mais seulement des frères. Et des frères, il n'y en a nulle part...»

«L'HOMME QUI N'ADHÈRE À RIEN»

Ces espoirs de justice sociale et de fraternité humaine, Panaït Istrati les a dès sa jeunesse cultivés au sein du mouvement ouvrier, et quand la révolution russe éclate, il en est évidemment enthousiasmé. Devenu écrivain célèbre, il sera même dans les années 1920 un de ces «compagnons de route» que l'URSS aimait à exhiber. Mais contrairement à bien d'autres, invité à visiter le «pays du socialisme» pour la célébration en grande pompe des 10 ans de la révolution, il refusera de se contenter des villages Potemkine et de leurs guides stipendiés, et entreprendra un périple de deux ans à travers la Russie, à la rencontre de son peuple. Plus rare encore, il en tirera des conclusions, et surtout le fera savoir: de retour en France en 1929, il publie trois volumes intitulés *Vers l'autre flamme*, virulentes dénonciations du stalinisme dont seul le premier livre, *Confession pour vaincus*, est de sa plume, les deux

autres ayant en fait été rédigés par Victor Serge et Boris Souvarine. Ces volumes, dont le premier est en passe d'être réédité par les éditions Entremonde, vaudra à Istrati une violente campagne de calomnies de la part des staliniens, et mettra un coup d'arrêt à sa carrière d'écrivain.

Abandonné de tou-te-s mais fidèle à lui-même, il continuera de prêcher la révolte, envers et contre tout. «Patries? À bas toutes les patries, nationales ou internationales, avec leurs vieux ou leurs nouveaux maîtres, démocrates ou absolutistes, tous des maîtres – à bas toutes les patries qui font toujours tuer les uns afin de faire vivre les autres. Refuse de crever pour qui que ce soit. [...] Et si l'envie te prend de crever quand même pour quelqu'un ou pour quelque chose, crève-toi pour une putain, pour un chien d'ami ou pour ta paresse. Vive l'homme qui n'adhère à rien!»

Gabriel Sidler

À lire:

- Monique Jutrin, *Panaït Istrati, un chardon déraciné, Montreuil, L'échappée, 2014.*
- Panaït Istrati, *Présentation des haïdoucs, Montreuil, L'échappée, 2014.*
- Panaït Istrati, *Vers l'autre flamme. Confession pour vaincus, Paris/Genève, Entremonde, 2015.*



LIVRES

Des nouvelles du zoo

À lire: Nicolas Tavaglione, *Dernières nouvelles du zoo, Genève, Éditions Le Courrier, 2014.*

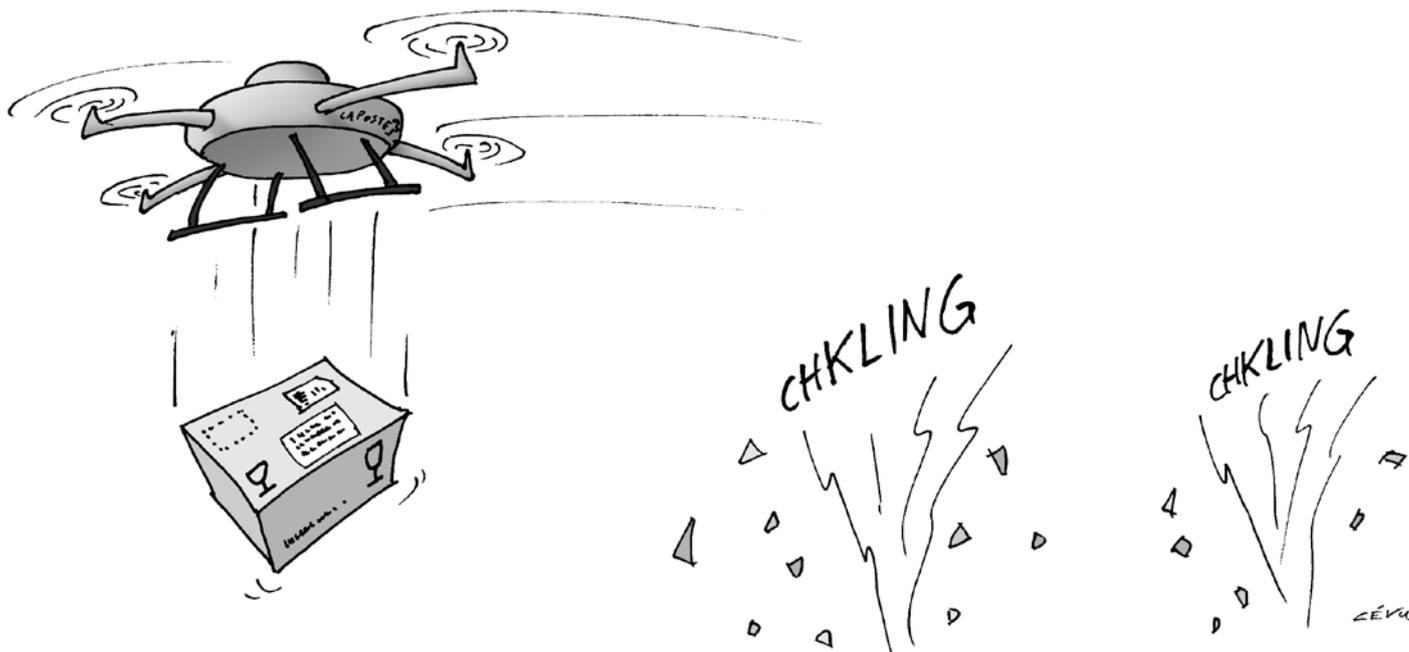
Après un album composé par des dessins de Bénédicte, les éditions du *Courrier*, partenaire de *Pages de gauche* bien connu de nos lectrices et lecteurs, ont sorti un deuxième titre l'automne passé. Celui-ci rassemble les chroniques que Nicolas Tavaglione publie régulièrement dans le quotidien du bout du lac. Spécialiste de philosophie politique à l'Université de Genève, déjà auteur de deux livres sur l'état de droit et sur l'éthique de la guerre, il tient une chronique dans *Le Courrier* depuis avril 2011. Ses textes sont à la fois amusés et décalés, toujours enlevés, parfois franchement hilarants et d'autres fois plus graves.

Illustrées par Vincent, le nouveau dessinateur du *Courrier*,

ces chroniques du zoo humain se (re)lisent avec jubilation. En glissant discrètement des références philosophiques pour éclairer les problèmes du jour, c'est-à-dire pour les considérer depuis une autre perspective, Nicolas Tavaglione fait honneur au travail de l'intellectuel, non celui qui saurait tout sur tout (car il sait bien qu'il faut être particulièrement déshonnête pour le prétendre, les exemples ne manquent pas), mais celui qui peut «élever le niveau du débat» grâce à ses lectures et à ses connaissances.

Pour celles et ceux qui ne les auraient pas lues au moment de leur parution, il est donc urgent d'aller se procurer ce précieux petit livre.

Antoine Chollet



La Poste teste la livraison de colis par drone

JAB

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi: Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne

SALLE DES PAS PERDUS

Trop d'initiatives populaires tuent l'initiative populaire !

Le temps est à l'orage pour la démocratie directe, et singulièrement pour l'initiative populaire. On se souvient que, l'an passé, la Chancellerie fédérale avait réuni un conclave censé proposer des «réformes» (entendre: des limitations) de la démocratie directe. Pas une semaine ne se passe sans qu'un journaliste n'agite le spectre des «excès» de la démocratie directe, et ne propose sa médication. Celle-ci est la plupart du temps d'un affligeant conformisme: augmentation du nombre de signatures, durcissement des conditions de validation des textes, éventuellement raccourcissement des délais de récolte.

Nos contempteurs du jour ne font pas exception. Ils dressent un constat apocalyptique de l'utilisation de l'initiative populaire

ces vingt dernières années. Leur nombre a «nettement augmenté» et, parce que c'est surtout cela qui les inquiète, la proportion de celles qui sont acceptées a elle aussi sensiblement crû. Le problème semble donc que l'initiative ait commencé à avoir une efficacité plus importante que par le passé. En d'autres termes, pour la droite, la démocratie directe n'est acceptable que si elle n'a pas de conséquences concrètes sur les affaires politiques du pays, ou si elle n'est, pour reprendre les termes d'Alfred Escher qu'une «soupape de sûreté». AC

À déguster: Tibère Adler, Lukas Rühli, *L'initiative populaire, réformer l'indispensable trublion de la politique suisse*, Genève, Zurich, Avenir Suisse, 2015, 68 p.